



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2026 036

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE AVEC
L'ASSOCIATION IN ILLO TEMPORE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite proposer, à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que la Donation propose également des projets permettant à la fois la découverte de l'œuvre de Kijno et l'accès à la pratique artistique,

Considérant que dans ce but, elle invite des artistes chargés d'accompagner différents publics pour des parcours artistiques,

Considérant qu'au titre de la programmation 2026, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organisera une manifestation le dimanche 29 mars 2026 dans le cadre des Dimanches de Kijno, et proposera au public le spectacle « Histoire d'Eux » présenté par la cie In Illo Tempore,

Considérant que les artistes encadreront un parcours artistique pour un groupe à partir de février 2026,

Considérant qu'In Illo Tempore présente les qualités requises pour proposer le spectacle « Histoire d'Eux » et le parcours artistique,

Considérant qu'en application de l'article R. 2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec In Illo Tempore dont le siège social est situé à Lille (59000), 9 rue d'Alger, ayant pour objet une représentation du spectacle « Histoire d'Eux » le dimanche 29 mars 2026, à l'antenne communautaire située à Nœux-les-Mines et un parcours artistique pour un groupe sur plusieurs séances programmées à partir de février 2026 et ce pour un montant total de 6 026,00 euros HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec In Illo Tempore dont le siège social est situé à Lille (59000), 9 rue d'Alger, ayant pour objet une représentation du spectacle « Histoire d'Eux » le dimanche 29 mars 2026, à l'antenne communautaire située à Nœux-les-Mines et un parcours artistique pour un groupe sur plusieurs séances programmées à partir de février 2026 et ce pour un montant total de 6 026,00 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 2.9. JAN. 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 2 FEV. 2026

Et de la publication le : - 2 FEV. 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien